

Charente : l'insaisissable frère Luigi nie les attouchements

Le religieux de la congrégation Saint-Jean, à Cherves-Richemont, était jugé hier pour atteinte sexuelle sur un enfant de 12 ans. Son procès s'est déroulé à huis clos.



Le frère Luigi, à son arrivée au palais de justice d'Angoulême, hier après-midi. (Photo tadeusz klubba)

Un petit homme râblé dans un duffle-coat qui tente de filer incognito sur les marches du palais de justice. Précédé par deux religieux en robe de bure esquissant un sourire gêné devant les objectifs, frère Luigi est sorti de l'audience du tribunal correctionnel comme il y était entré : libre et sans un mot.

Âgé de 41 ans, le missionnaire mexicain de la congrégation Saint-Jean à Cherves-Richemont, Robert San Augustin Gomez dans le civil, était jugé hier après-midi pour atteinte sexuelle sur un enfant de 12 ans, courant 2009. Ont été requis à son encontre un an et demi de prison avec sursis, un suivi sociojudiciaire de cinq ans et, si celui-ci n'est pas respecté, deux ans de prison ferme en prime. Le délibéré sera rendu le 14 février.

De février à septembre 2009, il est reproché au frère des attouchements dans la douche d'un dortoir inoccupé du prieuré de Cherves-Richemont, dans une classe du collège Saint-Joseph à Cognac, en marge des cours de catéchisme, ou encore dans la crypte de l'église de Richemont, au détour des préparatifs de la messe du dimanche. Au prieuré, il n'avait pas manqué d'éloigner du dortoir une femme qui devait y passer la nuit. Interrogée par les enquêteurs, celle-ci s'était dite intriguée par la présence du garçon, « triste et prostré ».

L'avocat demande la relaxe

Dans le huis clos de la salle d'audience, le prévenu a continué à nier toute atteinte comme il l'a fait durant l'instruction judiciaire. Son avocat Me Lionel Béthune de Moro a demandé la relaxe « au bénéfice du doute », allant jusqu'à souligner que le frère Luigi était accusé « par un seul et unique adolescent ». Et de poursuivre : « Mon client n'a aucun antécédent judiciaire. La communauté dont il fait partie a, dès qu'elle a eu connaissance des faits, incité les parents de la victime à porter plainte afin que justice soit faite. Ils étaient présents pour soutenir mon client, mais aussi la famille du jeune garçon. Dans cette affaire, nous n'avons que la parole de l'un contre la parole de l'autre. Eux seuls savent ce qui s'est passé. »

L'attitude du religieux, et plus encore la présence de deux frères de la congrégation à ses côtés, exaspère le père de l'enfant, lessivé par une audience « lourde, pesante ». « Quand je vois les frères qui l'accompagnent et le soutiennent, je suis écoeuré », témoigne-t-il. Alors que son fils « se reconstruit », lui appelle à une urgente prise de conscience : « Cette communauté n'a plus à avoir d'enfants à sa charge. Le collège Saint-Joseph et d'autres institutions vont devoir se poser très rapidement la question. Est-ce qu'on va attendre qu'il y ait un viol ? »

Assigné à résidence dans un autre prieuré de la congrégation, à Fley, en Saône-et-Loire, le frère Luigi a de nouveau maille à partir avec la justice. Depuis le printemps dernier, il est mis en examen pour agression sexuelle sur un mineur de 17 ans.

« L'affaire de Cluny, instruite au tribunal de grande instance de Mâcon, a été évoquée. À Mâcon, on évoque Angoulême, à Angoulême on évoque Mâcon. Mais il n'y a que des présupposés et c'est le terreau des erreurs judiciaires, rétorque Me Béthune de Moro. Mon client nie les deux accusations. Il vit aujourd'hui dans une communauté cloîtrée. »

(Sud Ouest, 11/01/12)